



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tenue le 12 mai 2025, à 19 h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel.

Sont présent(e)s, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Quartier 1, poste 1 - Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 2 - Pierre St-Louis
Quartier 2, poste 1 - Ginette Richard
Quartier 2, poste 2 - Mélanie Gladu
Quartier 3, poste 1 - Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 2 - Michel Latour

Formant quorum sous la présidence du maire, Vincent Deguise.

Madame Amélie Champigny, directrice générale adjointe et trésorière assiste également à cette séance à titre d'assistante-greffière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

À moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Vincent Deguise, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Une (1) personne du public assiste à la séance.

La séance est enregistrée et un lien web est disponible, pour le visionnement, sur le site Internet de la Ville dès le lendemain de la séance du conseil municipal.

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, le maire ouvre la séance ordinaire à 19 h 05.

RÉSOLUTION N° 2025-05-098

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour présenté :

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025



4.2. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

5. CORRESPONDANCE

6. DEMANDES D'APPUI

- 6.1 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION - ESPACES DE STATIONNEMENT
RÉSERVÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- 6.2 PROCLAMATION DU MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN
PLAQUES

7. LÉGISLATION

- 7.1. PROCESSUS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES
TAXES 2025

8. TRÉSORERIE

- 8.1. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
- 8.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ INCLUANT LE RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DÉPÔT
DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
- 8.3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 270 200 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 22 MAI 2025

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. EMBAUCHE AU POSTE D'OPÉRATEUR DE SURFACEUSE À GLACE

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 10.1. VERSEMENT DES ARCHIVES DU 125^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS - RÉFECTION DES
RUES MC CARTHY, SAINT-JOSEPH, CHEVRIER & MARCIL, VÉZINA, LUSSIER

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- 13.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU
TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH
- 13.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX DE RICHELIEU/SAINT-LAURENT (RAERSL)



14. TRANSPORT

15. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

16. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

17. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17.1. AÎNÉS ACTIFS - PROGRAMME D'EXERCICES EN PLEIN AIR - ÉTÉ 2025

17.2. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DES ORGANISMES, COMMANDITES, PUBLICITÉS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

17.3. DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - CLUB DE FERS POINTE-AUX-PINS

17.4. NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DU BULLETIN MUNICIPAL

17.5. PARTICIPATION À L'ÉMISSION LA TRIBUNE SUR LES ONDES DE CJSO

17.6. DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - STC DE PIERRE-DE SAUREL

17.7. OCTROI DE 10 000 \$ AU CLUB DE FERS POUR CONFECTION DE BOITES DE FERS

18. AFFAIRES NOUVELLES

19. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

20. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

De 19 h 06 à 19 h 06.

Période durant laquelle toute personne peut poser des questions d'ordre général en lien avec la Ville.

Aucune question en provenance du public, ni par l'entremise du courriel ou du site Internet de la Ville.



RÉSOLUTION N° 2025-05-099

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.) prévoit que le greffier est tenu de donner lecture des procès-verbaux à moins qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier atteste que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 a été transmis aux membres du conseil municipal dans le délai prescrit par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Ginette Richard
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

D'APPROUVER le procès-verbal de ladite séance sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-100

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.) prévoit que le greffier est tenu de donner lecture des procès-verbaux à moins qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier atteste que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 a été transmis aux membres du conseil municipal dans le délai prescrit par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025;

D'APPROUVER le procès-verbal de ladite séance sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

(DOCUMENT ANNEXÉ)



RÉSOLUTION N° 2025-05-101

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION - ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

CONSIDÉRANT QUE Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) invite toutes les municipalités du Québec à prendre part à sa Campagne « Tu veux ma place? Prends aussi mon handicap! » qui se tiendra du 1^{er} au 30 juin 2025, visant à sensibiliser le grand public au respect des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent adhérer à cette campagne de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

D'APPUYER la campagne de sensibilisation de Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) intitulée « Tu veux ma place? Prends aussi mon handicap! », visant le respect des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite et d'en faire la promotion sur les plateformes de communication de la Ville dès la mi-mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-102

PROCLAMATION DU MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Michel Latour
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-103

PROCESSUS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a ordonné au directeur général et greffier de procéder à une vente à l'enchère, le 1^{er} mai 2025 à 10 heures, à la salle du conseil, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente pour tous les immeubles identifiés à la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales (résolution numéro 2025-01-006);

CONSIDÉRANT QUE tous les paiements dus sur les immeubles susceptibles d'être vendus ont été acquittés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal approuve le retrait de l'enchère publique de tous les immeubles concernés dans le processus de la vente pour défaut de paiement des taxes prévue le 1^{er} mai 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ORDONNER au directeur général et greffier de mettre fin au processus de la vente pour défaut de paiement des taxes prévue le 1^{er} mai 2025;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-104

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et trésorière a présenté au comité des finances le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées par le conseil ou par tout fonctionnaire ou employé en vertu du règlement numéro 393-2022 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » comprenant les dépenses faites par délégation, conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes;



CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier dépose au conseil ledit rapport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Michel Latour
 APPUYÉ par Ginette Richard

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des dépenses autorisées totalisant 547 033,46 \$ pour la période du 8 avril 2025 au 12 mai 2025 émis par la directrice générale adjointe et trésorière et vérifiés par le comité des finances;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT ANNEXÉ)

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ INCLUANT LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.), la trésorière dépose le rapport financier consolidé de la Ville. De plus, en vertu de l'article 108.3, la trésorière dépose également le rapport de l'auditeur indépendant, *Daniel Tétreault, CPA Inc.*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

La directrice générale adjointe et trésorière déclare que le directeur général et greffier a donné, au moins cinq (5) jours avant cette séance du conseil, un avis public que ces rapports y seront déposés.

Monsieur le maire procède à la lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.).

Le conseil autorise la publication, dans les plus brefs délais, du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2024 sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « MA VILLE » dans la section « FINANCES » de l'année 2024;

(DOCUMENT ANNEXÉ)

RÉSOLUTION N° 2025-05-105

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 270 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 270 200 \$ qui sera réalisé le 22 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
350	270 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;



CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 350, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Ginette Richard
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 22 mai 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant
2026	22 100 \$
2027	23 100 \$
2028	24 200 \$
2029	25 100 \$
2030	26 300 \$ (à payer en 2030)
2030	149 400 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 350 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-106

EMBAUCHE AU POSTE D'OPÉRATEUR DE SURFACEUSE À GLACE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de procéder à l'embauche d'un employé permanent pour le service des travaux publics afin de combler le poste d'opérateur de surfaceuse à glace présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue du processus d'entrevues, le comité de sélection a émis une recommandation visant à procéder à l'embauche du candidat retenu pour combler le poste;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués au directeur général et greffier par le règlement numéro 391-2022 relativement à l'embauche d'employés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit faire entériner l'embauche du candidat retenu par le conseil municipal;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Ginette Richard

ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Patrick Constant à titre d'employé permanent au service des travaux publics à titre d'opérateur de surfaceuse à glace, et ce, à compter du 5 mai 2025;

D'ACCORDER au candidat retenu les conditions de travail prévues à la convention collective pour les employés permanents;

DE PUISER cette dépense à même les activités financières de la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-107

VERSEMENT DES ARCHIVES DU 125E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 16 de la Loi sur les archives (RLRQ, c A-21.1) (la « Loi »), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« BAnQ ») peut, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, autoriser un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe de cette Loi à déposer, après entente avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, ses documents inactifs auprès de la Société historique Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Société historique Pierre-De Saurel est un service d'archives privées agréé par BAnQ en vertu de l'article 22 de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au versement des archives de son 125^e anniversaire à la Société historique Pierre-De Saurel le 16 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier souhaite faire entériner ledit versement par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

DE RATIFIER le versement des archives du 125^e anniversaire de la Ville à la Société historique Pierre-De Saurel effectué le 16 avril 2025, dont le contenu est décrit dans le document en annexe;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution et de la liste en annexe à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« BAnQ »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT ANNEXÉ)



RÉSOLUTION N° 2025-05-108

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION DES SOLS - RÉFECTION DES RUES MC CARTHY, SAINT-JOSEPH, CHEVRIER & MARCIL, VÉZINA, LUSSIER

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder à une étude géotechnique et à la caractérisation des sols dans le cadre de la réfection des rues McCarthy, Saint-Joseph, Chevrier, Marcil, Vézina et Lussier;

CONSIDÉRANT les demandes de proposition soumises à différents fournisseurs, soit Labo Montérégie et Environnement LCL;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Luc Brouillette, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

D'OCTROYER un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et de la caractérisation des sols dans le cadre de la réfection des rues McCarthy, Saint-Joseph, Chevrier, Marcil, Vézina et Lussier à l'entreprise Labo Montérégie, au prix de 32 200 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service du 11 avril 2025;

DE PUISER les dépenses à même le règlement d'emprunt à venir;

DE PRÉCISER que l'offre de service présentée ainsi que la présente résolution constituent le contrat entre le fournisseur et la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

La directrice générale adjointe, trésorière et assistante-greffière dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, accompagné de l'auditeur indépendant, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

(DOCUMENT ANNEXÉ)

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE RICHELIEU/SAINT-LAURENT (RAERSL)

La directrice générale adjointe, trésorière et assistante-greffière dépose le rapport financier de la Régie d'assainissement des eaux de Richelieu/Saint-Laurent, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

(DOCUMENT ANNEXÉ)

RÉSOLUTION N° 2025-05-109

AÎNÉS ACTIFS - PROGRAMME D'EXERCICES EN PLEIN AIR - ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE le programme d'exercices en plein air a connu un franc succès lors de son édition 2024 au parc de la Pointe-aux-Pins;



CONSIDÉRANT la participation habituelle de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel au financement de cette activité annuelle à la hauteur de 50 % jusqu'à concurrence de 450 \$;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Annie-Pier Jodoin, enseignante en éducation physique, d'offrir 10 cours en plein air d'une durée d'une heure trente minutes, les jeudis, durant la période du 5 juin au 21 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire poursuivre le programme d'exercices dans le cadre du projet « Aînés Actifs »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

D'ADHÉRER au programme d'exercices en plein air offert par Madame Annie-Pier Jodoin, éducatrice physique, pour la saison estivale 2025, au parc de la Pointe-aux-Pins;

DE DÉBOURSER un montant de 1 000 \$, sans taxes, à la fin de la session, pour 10 cours d'une durée d'une heure et demie, sur présentation de la facture par la responsable;

DE PUISER la dépense à même les activités financières;

DE DEMANDER le remboursement de 450 \$ à la MRC de Pierre-De Saurel à titre de contribution au coût de l'activité dans le cadre de son plan d'action de la politique MADA;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que la facture de Madame Annie-Pier Jodoin à la MRC de Pierre-De Saurel;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-110

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DES ORGANISMES, COMMANDITES, PUBLICITÉS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire aider les organismes offrant des services ou des activités aux citoyens de la Ville et de la région;

CONSIDÉRANT les demandes de contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation reçues depuis la dernière séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé les demandes et produit des recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Ginette Richard
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

D'ACCORDER les contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation suivant(e)s :

- 120 \$ à la Halte Soleil pour la ratification d'achat de 4 billets pour le souper-bénéfice du 29 avril 2025 (catégorie A);



- 150 \$ plus les taxes applicables pour la ratification d'une commandite pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy qui aura lieu le 6 juin 2025 (catégorie A);
- 500 \$ au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc. dans le cadre de la soirée de reconnaissance des bénévoles et du 55e anniversaire du Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu inc. (catégorie A);
- 500 \$ à l'équipe cycliste de la Ville de Sorel-Tracy, dans le cadre de l'édition 2025 du 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie (catégorie A);
- 750 \$ au Biophare pour le projet de parrainage de 50 élèves de l'École Martel dans le cadre de la 23^e édition de la campagne de parrainage intitulée « La nature du Saint-Laurent » (catégorie A);

DE PUISER les dépenses relativement aux contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation décrites à la présente résolution à même les activités financières pour la catégorie A et à même le surplus accumulé non affecté pour la catégorie B;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-111

DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - CLUB DE FERS POINTE-AUX-PINS

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ACCORDER au Club de fers Pointe-aux-Pins, à titre gracieux, le prêt d'une salle municipale pour la tenue d'une conférence de presse ainsi que d'un banquet, organisés dans le cadre du Championnat canadien de fers en août 2025;

D'EXIGER la signature d'un contrat de location entre le Club de fers Pointe-aux-Pins et la Ville énumérant les conditions du prêt de la salle;

DE SPÉCIFIER que la Ville n'engage aucunement sa responsabilité durant l'activité et que le locataire se doit d'offrir une surveillance adéquate des installations appartenant à la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-112

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DU BULLETIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire profiter des festivités du 150^e anniversaire de la Ville pour offrir une nouvelle identité visuelle au bulletin municipal;

CONSIDÉRANT les demandes de proposition à deux (2) différentes entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 391-3-2024 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;



CONSIDÉRANT QUE le directeur général souhaite faire entériner cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi du contrat de service de graphisme à l'entreprise Spidocar, au prix de 5 225 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service du 1^{er} avril 2025, soit :

- 1 banque de 25 heures au taux horaire de 95 \$ plus taxes pour la conception de la nouvelle identité visuelle et du bulletin municipal été 2025;
- 2 banques de 15 heures au taux horaire de 95 \$ plus taxes pour la conception des bulletins municipaux automne et hiver 2025;

DE PUISER les dépenses à même les activités financières;

DE PRÉCISER que l'offre de service présentée ainsi que la présente résolution constituent le contrat entre le fournisseur et la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-113

PARTICIPATION À L'ÉMISSION LA TRIBUNE SUR LES ONDES DE CJSO

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite participer à l'émission spéciale « La Tribune en direct de votre municipalité », diffusée les mardis de midi à 13 heures sur les ondes de CJSO 101,7 FM, qui sera en tournée à travers les municipalités de la région à l'été 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise à cet effet par CJSO en date du 18 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Michel Latour
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la participation à l'émission spéciale « La Tribune en direct de votre municipalité » diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM à l'été 2025 au coût de 670 \$, plus taxes applicables, incluant des mentions et 5 occasions de 30 secondes diffusées lors de la journée de l'émission, ainsi que la webdiffusion de l'émission filmée et disponible sur cjso.ca;

DE PUISER la dépense à même les activités financières;

DE PRÉCISER que l'offre de service présentée ainsi que la présente résolution constituent le contrat entre le fournisseur et la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



RÉSOLUTION N° 2025-05-114

DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - STC DE PIERRE-DE SAUREL

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Ginette Richard

ET RÉSOLU

D'ACCORDER à la Société de transport de Pierre-De Saurel (STC), à titre gracieux, le prêt de la salle Roger-Frappier en vue de la formation de secourisme de leur personnel qui se tiendra les 7 et 14 juin 2025;

D'EXIGER la signature d'un contrat de location entre la STC et la Ville énumérant les conditions du prêt de la salle Roger-Frappier;

DE SPÉCIFIER que la Ville n'engage aucunement sa responsabilité durant l'activité et que le locataire se doit d'offrir une surveillance adéquate des installations appartenant à la Ville;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2025-05-115

OCTROI DE 10 000 \$ AU CLUB DE FERS POUR CONFECTION DE BOITES DE FERS

CONSIDÉRANT QUE le Championnat canadien de fers se tiendra au mois d'août 2025 au Centre récréatif Aussant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît que cet événement national apportera une visibilité non négligeable à la Ville et contribuera au rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce Championnat canadien s'inscrit parmi les activités au calendrier des festivités du 150^e anniversaire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024-07-498 à cet effet le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une correction au niveau du montant autorisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

D'AUTORISER un investissement de la Ville d'un maximum de 10 000 \$ afin de construire des boîtes de fers en vue du Championnat canadien qui s'y tiendra en août 2025, au Centre récréatif Aussant;

DE PUISER ce montant à même le surplus accumulé affecté au 150^e anniversaire de la Ville;

D'ABROGER la résolution numéro 2024-07-498 adoptée le 8 juillet 2024;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président du Club de Fers Pointe-aux-Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

De 19 h 44 à 19 h 44.

Période durant laquelle toute personne peut poser des questions spécifiques seulement sur les sujets traités lors de la présente séance.

Aucune question en provenance du public, ni par l'entremise du courriel ou du site Internet de la Ville.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil prennent la parole sur différents sujets touchant les affaires de la Ville et les citoyens.

RÉSOLUTION N° 2025-05-116

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets prévus à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Deguise, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et les villes.



Vincent Deguise
Maire



Amélie Champigny
Directrice générale adjointe et trésorière
Assistante-greffière